Ami du Clergé du 7 juin 1951

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Mois de Marie de l'Assomption. — XXV. Assomption et Matérialisme, 169. — XXVI. Assomption et Rationalisme, 170. — XXVII. Secours du peuple chrétien, 172.
Allocution de Fiançailles. — La signification des fiançailles chrétiennes, 173.
Brèves conférences sur l'Histoire de l'Eglise. — CXXIV. Le procès de Galilée, 174. — CXXV. Innocent X (1644-1655), 175.

MOIS DE MARIE DE L'ASSOMPTION

XXV
Assomption et matérialisme

Il est une erreur, profondément enracinée, dont la végétation étouffante s'étend à toute la terre, qui tue les âmes et les corps de ses fruits vénéneux. C'est le matérialisme. L'ivraie a tellement envahi le champ qu'on peut se demander, comme autrefois pour une autre hérésie, si demain le monde ne se réveillera pas matérialiste.

Les milieux chrétiens, eux-mêmes, ne laissent pas d'en subir plus ou moins l'influence. Il est des jugements et des réflexions qui restent sur le plan humain et que corrigent les sous-entendus de la foi ; pourtant pouvons-nous nous rendre le témoignage que nous pensons et parlons toujours chrétien ?

La définition de l'Assomption, en rappelant notre magnifique avenir éternel, doit nous replonger en pleine atmosphère surnaturelle. C'est encore un des espoirs du Souverain Pontife, une opportunité de la définition, une grâce que nous pouvons en attendre : « ...Alors que les inventions du matérialisme et la corruption des mœurs qui en découle menacent de submerger l'existence de la vertu et, en excitant les guerres, de perdre les vies humaines, [il faut espérer que] sera manifesté le plus clairement possible, en pleine lumière, aux yeux de tous, à quel but sublime sont destinés notre âme et notre corps ».

Pour nous aider à prendre une vue plus claire de ce terme sublime de notre âme et de notre corps, confrontons, comme nous y invitent les paroles du Pape, ces deux doctrines, la doctrine erronée du « matérialisme » et la doctrine catholique de l' « Assomption ». Leur opposition fera mieux ressortir le mensonge des promesses matérialistes et la beauté des promesses divines. Le matérialisme, promesse d'exaltation du corps, aboutit à la suppression des vies humaines ; le dogme de l'Assomption, une invite à la mortification du corps, conduit à sa glorification.

I. — *Matérialisme*

Le matérialisme — et c'est la raison de ce nom — n'admet que la matière. Il n'y a pas d'autre réalité. Eternelle et douée d'une énergie interne, elle se manifeste dans tous les êtres qui nous entourent et l'homme est lui-même tout entier un de ses produits. « Le monde matériel, perceptible par les sens, auquel nous appartenons nous-mêmes, est la seule réalité... Notre conscience et notre pensée, si transcendantes qu'elles nous paraissent, ne sont rien que les produits d'un organe matériel, corporel, le cerveau. La matière n'est pas un produit de l'esprit, mais l'esprit n'est lui-même que le produit supérieur de la matière »[1].

En résumé : négation de l'âme, affirmation et exaltation de la seule matière. Première conséquence : la fin de la vertu. La bulle le rappelait. « Les inventions du matérialisme et la corruption des mœurs qui en découle menacent de submerger l'existence de la vertu. »

Puisqu'il n'y a pas d'âme immortelle, comptable de son passé, appelée à la récompense ou au châtiment, mais seulement une matière, un corps qui passe, le but et la loi de la vie ne peuvent être que la recherche du plaisir, de l'intérêt, du paradis terrestre. Au point d'évolution où il en est maintenant, l'homme comprend que dans son intérêt, pour ne pas nuire à sa santé ou ne pas s'attirer les coups des autres, il doit se résigner à certains sacrifices. Mais en dehors de cela, il n'a d'autre but que son bien-être matériel, les plaisirs des sens, tout ce qui compose le bonheur immédiat.

La corruption des mœurs qu'entraîne une telle conception de la vie, mène au naufrage de la vertu. On peut garder encore une certaine façade. Au fond, pour les consciences, il n'y a plus ni foi ni loi : l'égoïsme, la cupidité, l'amour des plaisirs, sous d'autres noms, se substituent à la vertu et pour le monde en ont la valeur.

Mais ce corps, que le matérialisme exalte au point d'en faire la seule réalité y trouve-t-il son compte ? L'assomption qu'il lui promet se change en dégradation et en ruines. Le matérialisme prétend assurer au corps une vie plus épanouie ; il tue le corps, comme il a tué l'âme.

Sans parler des dangers individuels et sociaux que cause l'abus du bien-être et du plaisir, il y a un fléau qui menace maintenant l'humanité tout entière : la guerre à l'état endémique. Et la guerre est la conséquence d'une vue toute matérialiste du monde. Guerres civiles, guerres de peuple à peuple, guerre mondiale de bloc contre bloc, toutes, elles sont des solutions de force à des revendications purement matérielles, à des possessions plus étendues, à la propriété des richesses du sol, qui assureront la vie facile de l'individu et l'hégémonie d'une nation. Révolutions et guerres sont l'extermination en masse des vies humaines. A cela aboutissent ces inventions du matérialisme que ne discipline plus aucune loi supérieure.

On ne peut le nier ; pour nous en consoler et se justifier, on nous fait remarquer qu'il ne s'agit que d'une période de transition, après quoi l'humanité connaîtra la paix et le bonheur. « Rien n'est plus dangereux, dit-on, de prendre pour sens de l'histoire ce qui n'est que le sens de quelques années d'histoire »[2]. Mais c'est un mensonge de promettre « le meilleur des mondes », quand on fait fi des lois élémentaires de notre nature qui est âme et corps !

L'assomption du corps par le matérialisme se renverse en chute dans la mort.

II. — *Assomption*

Au lieu de ces mirages l'Assomption de Notre-Dame ouvre devant nous les véritables perspectives d'espoir et de bonheur, pour notre âme et pour notre corps. Elle nous montre déjà réalisée

[1] Engels, *Ludwig Feuerbach*, 16.
[2] Fouraste, cité par *le Monde*, 26-3-51.

en Marie, en une femme, certes d'une prédestination unique, mais enfin tirée de la même argile que nous, la seule assomption du corps que nous ayons à attendre : sa résurrection et sa glorification. Et de cette vision de gloire elle nous donne la certitude de la foi.

Voilà qui doit nous aider à repenser chrétien. La foi nous enseigne la primauté de l'âme et nous commande de régler notre vie en conséquence : « Qu'est-ce que l'homme pourrait bien donner en échange de son âme ?... Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ?... Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et ne peuvent rien sur l'âme ; craignez plutôt celui qui peut perdre l'âme et le corps dans la géhenne » (Mat., X, 28).

Cette primauté de l'âme impose des refus aux revendications du corps. Dans notre nature, déséquilibrée à la suite du péché originel, par ce que nous appelons la concupiscence, la chair s'insurge contre l'esprit. Il faut la ramener à sa condition de dépendance et l'y maintenir par la mortification : « Je traite durement mon corps et je le tiens en servitude » (I Cor., IX, 27). Mais si la doctrine chrétienne affirme cette supériorité de l'âme, elle ne nie pas notre corps, ni ses droits légitimes, ni les récompenses qui lui sont promises. Elle veut pour lui le nécessaire, elle souhaite notre bonheur présent, se félicite des progrès de la science qui peuvent lui apporter confort et allègement. Mais, comme le rappelait le Souverain Pontife :

« Il n'est pas légitime que les divertissements cherchés dans la vie dépassent les limites de la justice et de l'honnêteté. Contre une pareille intempérance, Nous vous exhortons et Nous vous poussons tous à lutter volontairement sous la lumière de la mortification chrétienne et de l'esprit de dévouement qui va au-delà des prescriptions des lois morales, chacun selon ses forces, selon les invitations de la grâce de Dieu, selon ce que permet l'accomplissement du devoir d'état. » (*Allocution aux cardinaux*, etc..., 2-11-50).

Cet esprit de dévouement et de mortification commencera déjà sur la terre notre bonheur matériel, individuel et social, en refusant au corps ce qui peut nuire à la santé et en aidant les moins favorisés à sortir de la misère. Mais la vraie et définitive récompense du corps lui viendra de sa résurrection et de sa glorification au dernier jour. Associé aux œuvres méritoires de la vertu, comme celles surtout de la mortification, de la pureté, de la charité, il se verra associé au triomphe de l'âme. Et c'est cela que l'Assomption nous remet sous les yeux et nous enseigne avec la certitude de la foi : en Marie cet ordre providentiel a reçu son plein accomplissement. Et avec l'enseignement, c'est la grâce de vivre qui nous est donnée par l'intercession de Notre-Dame.

« Daigne Marie, élevée au ciel, dont l'âme et le corps ont été parfaitement et absolument indemnes de toute faute, de tout trouble, de tout mouvement désordonné, obtenir de son divin Fils la réalisation de notre Espérance. » (Pie XII, *ibid.)*.

* *

Réfléchissons sur le lamentable spectacle que mettent sous nos yeux les infiltrations du matérialisme, jusque dans nos milieux chrétiens. Ecoutons encore ce discours du Pape à l'épiscopat du monde entier :

« Le luxe et l'amour des plaisirs sont des conséquences d'un concept et d'un système de vie corrompue par le matérialisme et lui empruntant ses mœurs. Peut-il en être autrement ? en effet, quand l'homme perd la conscience de sa dignité, quand il repousse dans son activité la mesure et l'équilibre, quand, loin d'y voir la vraie source du bonheur, il ne pense même pas aux choses spirituelles, surnaturelles et éternelles, alors l'avarice et le désir effréné des biens terrestres débordent, et on remplace le culte de Dieu et de sa Majesté par celui des techniques et de la force brutale et stupide. Les éloges du progrès que Nous avons faits..., Nous ne les rétractons pas, Nous ne les retirons pas, mais on ne peut ignorer et nier ces excès de volupté et de luxe, qui se répandent comme un torrent, dont les flots atteignent même les catholiques, et, çà et là, pénètrent beaucoup leurs buts et leurs propositions. »

Sur ce point, la définition de l'Assomption doit prendre pour nous une autre importance que la manifestation d'un élan de piété ; elle doit nous faire émerger du matérialisme dans lequel nous sommes plongés, pour revenir à l'air surnaturel de la foi où doit baigner notre vie. Voyez-vous, comme le remarque un écrivain catholique d'aujourd'hui, malgré les apparences, « nous sommes beaucoup plus des âmes que des corps et... ce que nous faisons a une grande importance parce que nous sommes des âmes » [3].

XXVI

Assomption et rationalisme

Sans être ni existentialiste ni matérialiste, tout catholique aura profit pour sa foi, pour sa foi en la résurrection de la chair, à cette définition de l'Assomption. Car il est une autre erreur, le Rationalisme, qui juge contraire à la raison et à la science cette vérité révélée qu'est la résurrection. Et on trouve des chrétiens qui disent chaque jour : « Je crois... en la résurrection de la chair » et qui pourtant, sur ce point, ne sont pas loin de penser qu'on n'en sait rien...

L'Assomption de Notre-Dame, dogme de foi, apporte un nouvel argument, mieux proportionné, à notre croyance en la résurrection des corps, et qui lui donnera une influence plus grande sur notre conduite. Le Pape n'a pas manqué de le souligner : « ...il faut espérer... enfin que la foi en l'Assomption céleste de Marie dans son corps rendra plus ferme notre foi en notre propre résurrection et la rendra plus active » (Bulle).

Comment l'Assomption de Notre-Dame rend-elle notre foi en notre propre résurrection plus ferme, — plus active ?

I. — *Foi plus ferme*

La foi en la résurrection date de la révélation primitive ; et les Juifs y croyaient comme nous, à l'exception d'un groupe d'hérétiques — il y en a dans toutes les religions — les rationalistes du temps, les Sadducéens.

Vous avez pu rencontrer dans le livre de Job (Vulgate, XIX, 25-27) ce bel acte de foi au milieu de ses épreuves : « Je sais que je ressusciterai du sein de la terre, que je me revêtirai de mon corps et que je verrai mon Dieu dans ma chair, que je le verrai moi-même et non un autre et que je le contemplerai de mes propres yeux » ; ou encore dans le prophète Daniel (XX, 2), cette affirmation : « Ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour l'opprobre éternel » ; et pareillement dans le livre des Macchabées (II Macc.,

[3] Julien Green, *Journal*, sans date, cité dans *Figaro littéraire*, 21-4-51.

VII, 11), cette réplique d'un des sept frères martyrs au tyran qui vient de le condamner à avoir les membres tranchés : « Je les tiens de Dieu et j'espère qu'il me les rendra. »

L'enseignement de N.-S. n'a rien innové. Il a confirmé les juifs et le monde dans cette foi. Et nous retrouvons dans ses paroles comme une répétition du prophète Daniel : « L'heure viendra où tous ceux qui sont dans les sépulcres en sortiront, ceux qui auront fait le bien pour une résurrection de vie, ceux qui auront fait le mal pour une résurrection de condamnation » (Jo., V, 28-29). Le nouveau, dans l'enseignement de Jésus, c'est qu'il se donne lui-même comme le principe de notre résurrection : « Je suis la résurrection et la vie » (Jo., XI, 25). Il l'est comme Dieu, c.-à-d. comme Maître souverain de la vie ; mais aussi comme Rédempteur, celui qui a vaincu le péché et la mort.

Aussi S. Paul aime-t-il à nous montrer dans la résurrection de Jésus, la garantie et les prémices de la résurrection générale : « Tous... nous ne formons qu'un seul corps dont J.-C. est la tête et dont nous sommes les membres » (Rom., XII, 5). Alors la conséquence est rigoureuse : puisque le Christ est ressuscité, nous ressusciterons : la tête ne ressuscite pas sans les membres. « Si l'on prêche que le Christ est ressuscité des morts, comment quelques-uns parmi vous, écrit-il aux Corinthiens (I Cor., XV, 12-13), disent-ils qu'il n'y a point de résurrection des morts ? S'il n'y a point de résurrection des morts, le Christ non plus n'est pas ressuscité. »

« Mais, comme le remarque M. Olier, — et c'est ici que le dogme de l'Assomption vient affermir notre foi — il reste une difficulté. Quoique Notre-Seigneur soit notre chef et qu'il soit entré dans la gloire, ce n'est pas à dire pour autant que nous y dussions entrer avec lui, car, étant Dieu, la gloire lui est due. Mais Marie étant simple créature comme nous, nous laisse une entière confiance de monter un jour au ciel avec elle » [1]. Bien plus, comme le prêchait S. Bernardin de Sienne et comme le rappelle la bulle, l'Assomption de N.-D. apporte en quelque sorte un complément à l'Ascension de N.-S. Par elle se trouve entièrement manifestée la totale transfiguration de la nature humaine : « Il est raisonnable que, comme ceux de l'homme, l'âme et le corps de la femme aient obtenu la gloire éternelle dans le ciel. »

Voyez-vous quelle garantie nouvelle et plus proportionnée à notre condition de créature, apporte, de notre résurrection, l'Assomption corporelle de N.-D. ? La résurrection des corps dont N.-S. est le principe, s'est déjà réalisée, non en lui l'Homme-Dieu, mais dans une créature comme nous, la T. S. Vierge. Ici encore Marie est l'aurore de la résurrection générale.

« Les énergies divines sont déjà au travail. Nous sommes dans un monde en voie de transfiguration. Cette transfiguration est commencée sur un point de l'humanité. Elle n'est plus seulement attendue. Elle est seulement suspendue. Nous vivons dans le temps qui sépare son inauguration de son achèvement. Par là elle nous devient singulièrement plus réelle. » (J. Daniélou, dans *Etudes*, déc. 1950, p. 301-302).

II. — *Foi plus vive*

« Le juste vit de la foi » ; donc notre foi plus ferme en la résurrection, grâce au dogme de l'Assomption, sera aussi une foi plus active.

Parce qu'elle croit à la résurrection des corps, l'Eglise entoure d'un grand respect les restes de nos défunts. Alors que les païens brûlaient leurs morts et en recueillaient les cendres dans des urnes funéraires, elle a supprimé cette coutume païenne et a toujours interdit d'incinérer les morts — sauf en cas de nécessité — même quand la crémation est civilement légale, comme en France depuis 1886 (can. 1240). Aux funérailles, elle asperge d'eau bénite, elle honore de l'encens les corps des défunts et elle veut qu'ils reposent en terre bénite (can. 1206, § 3). Surtout elle nous commande le respect du corps par la pratique de la pureté, chacun selon notre état : plus grand est cet honneur de la vertu que celui de l'encens.

« ...Que vous évitiez l'impudicité et que chacun de vous sache garder son corps dans la sainteté et l'honneur, sans s'abandonner aux emportements de la passion », écrivait S. Paul (I Thes., IV, 4). Pour « posséder ainsi le vase de son corps avec honneur », la pensée et la méditation de l'Assomption peuvent beaucoup aider l'âme chrétienne. Il suffit de se rappeler pourquoi Dieu a favorisé la T. S. Vierge de ce privilège unique.

Parce qu'elle est sa mère, N.-S. n'a pu abandonner à la corruption ce corps dont il avait reçu le sien. — Mais, nous aussi, sommes de la famille de Dieu : « Quiconque fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux, celui-là est mon frère, et ma sœur, et ma mère. » Parenté d'âme, mais d'une âme qui habite un corps lavé par l'eau du baptême, d'où elle reçoit sa filiation adoptive, un corps devenu, lui aussi, le tabernacle de Dieu, un corps qui reçoit, sous les saintes espèces, Jésus-Christ lui-même, vrai Dieu et vrai homme, comme dans le sein de la Bienh. Vierge Marie après l'Incarnation.

Parce qu'elle est l'Immaculée, la pleine de grâce, la bénie entre les femmes. — Mais la Rédemption nous a été appliquée aussi à nous ; nous avons reçu la grâce, nous sommes devenus des enfants de bénédiction. « Celui qui est surnaturellement régénéré par le baptême triomphe par le même Christ du péché et de la mort » (Bulle) ; du péché immédiatement, de la mort en espérance et en promesse. Mais pour que cette promesse s'accomplisse, ne nous faut-il pas garder ou recouvrer cette pureté baptismale dont les robes blanches des néophytes d'autrefois, et le voile blanc du bébé d'aujourd'hui, sont le symbole ? Et la pureté n'est-elle pas vertu qui discipline non seulement notre âme, mais aussi notre corps ?

Parce qu'elle est toujours la toujours Vierge, de corps et d'âme, « avant et après sa maternité. — Mais de cette pureté, il nous faut approcher suivant notre prédestination et notre état. Miracles que cette virginité corporelle de Marie dans la conception et la naissance de son enfant. La grâce de Dieu donne de réaliser d'autres miracles, les miracles de pureté d'âme dans les êtres charnels que nous sommes, à qui sait être fort et fidèle ; « avant et après », chez la jeune fille et chez le jeune homme qui ont compris ce que leur virginité apportera de fraîcheur et de richesse à leur amour, aux époux qui ont conscience qu'ils ne s'appartiennent plus, mais qu'ils se sont donnés mutuellement.

* *

Les savants, plutôt les demi-savants, continueront de hocher la tête. Ressusciter dans notre propre corps ? Où Dieu irait-il chercher des ossements dispersés ou détruits depuis des siècles ? A qui attribuerait-il ces pauvres restes, à l'an-

[1] *Vie intérieure de la Sainte Vierge*. T. II, p. 291, édit. 1866.

thropophage ou à sa victime ? Comment s'y reconnaîtrait-il dans cette substance soumise à d'incessantes transformations ?

Notre foi est foi au mystère ; le mystère ne se comprend pas et ne s'explique pas, mais il nous suffit de savoir que Dieu l'a révélé, et que loin d'être absurde, il s'accorde aux exigences de notre raison et de notre cœur.

Comment Dieu ressuscitera-t-il et glorifiera-t-il notre corps ? — C'est son secret. Mais il a dit qu'il en serait ainsi et il le montre dans l'Assomption de Notre-Dame.

Notre corps aura changé ? Mais notre corps d'homme reste identiquement le nôtre, malgré toutes les transformations depuis qu'il était un corps d'enfant.

Où Dieu retrouvera-t-il ces restes dispersés ? Comment animera-t-il et glorifiera-t-il cette reconstitution inerte ? — De la toute petite graine confondue avec la terre s'épanouit la fleur multiple qui réjouit nos printemps ; de la chrysalide qui semble desséchée le papillon aux ailes diaphanes prend son vol ; de la Vierge pareille à nos mamans Dieu a fait la femme revêtue de soleil...

Et le cœur y croit comme la raison. La mort ne peut être qu'un au-revoir dans la maison du Père. Ma Mère élevée aux cieux, j'irai la voir un jour, si je marche à sa suite par les chemins de pureté qui conduisent au ciel.

XXVII

Secours du peuple chrétien

On l'a remarqué, la promulgation, en la Toussaint 1950, de l'Assomption de la T. S. Vierge a été le grand événement de l'Année Sainte. Mais cette définition de l'Assomption a, avec l'Année Sainte, un rapport plus étroit que celui d'une coïncidence. Pie XII a voulu le souligner dans l'allocution consistoriale qu'il adressait, la veille, à près de 500 évêques :« Il faut penser que ce n'est pas, certes, non plus sans un dessein de la Providence que cet heureux événement coïncide avec l'Année Sainte qui va s'achever. »

Pouvons-nous entrevoir quelque aspect de ce dessein providentiel ?... Le jour de l'indiction, le Pape en avait fixé les grandes intentions pour lesquelles nous devons prier, « avec l'aide maternelle de Marie, Reine du monde » (26-5-49), et voici que, dans cette allocution consistoriale, il l'invoque dans sa gloire de Reine élevée au ciel, afin que cet hommage nous obtienne la réalisation des intentions jubiliaires : « le renouveau de la vie chrétienne, — la paix, — la liberté et l'exaltation de la Sainte Eglise ».

I. — *Renouveau de vie chrétienne*

Avant tout, dans la pensée et les intentions du Pape, l'Année Sainte devait être « une année de purification et de sanctification, de vie intérieure et de réparation, l'année du grand retour et du grand pardon. » C'était espérer, pour tous les chrétiens, en 1950 ou en 1951, le progrès vers la perfection, la vitalité chrétienne, la conversion du péché ou de l'erreur, le retour des dissidents à l'unité. De la Vierge couronnée au ciel, le Pape espérait bien une intervention spéciale qui hâterait ce renouveau de vie chrétienne ; il la demandait explicitement ; il le faisait au nom de cette gloire nouvelle qu'il venait de lui donner :

« ....Veuille la Très Sainte Vierge, Mère de Dieu, prendre (les foules innombrables des pèlerins de l'Année Sainte) sous sa vigilante protection et leur obtenir les lumières et les dons célestes qui les guideront et les aideront à tendre, chaque jour avec plus d'élan, à la *perfection chrétienne.*

Nous nourrissons, en outre, la grande espérance que l'auguste Mère de Dieu, couronnée d'une nouvelle gloire sur la terre, considérera avec amour et attirera puissamment à elle tous ceux *qui languissent dans l'inertie spirituelle, ou se sont laissés séduire par l'attrait du vice, ou ceux qui, ayant perdu le droit chemin de la vérité,* ne reconnaîtraient pas la sublime dignité de Marie, à laquelle se rattache si étroitement le privilège de son Assomption corporelle au ciel.

Veuille notre bienveillante Mère, élevée à la gloire céleste, amener à la divine lumière qui descend du ciel, le monde entier, *enveloppé encore, en beaucoup d'endroits, par les ténèbres de l'erreur,* tourmenté de cruels fléaux, et angoissé par de graves périls. Puisse-t-elle obtenir à l'humanité les divines consolations qui réconfortent et relèvent l'âme, même au milieu des plus vives souffrances. »

Ainsi, de la Ste Vierge, le Pape espère et demande la réalisation du vœu primordial de l'Année jubilaire : la vie chrétienne renouvelée, retrouvée, ou conquise pour les justes, les pécheurs, les hérétiques, les schismatiques, les païens, les désespérés.

II. — *Paix chrétienne*

Une deuxième intention dominante, c'était la paix : paix civile par l'instauration d'un ordre social chrétien, paix internationale basée sur la justice, paix tout particulièrement en Palestine, dans ces lieux sanctifiés par la vie et la mort de Notre-Seigneur.

Déjà en 1949, au moment de l'annonce officielle de l'Année Sainte, des nuages s'amoncelaient. L'optimisme chrétien du Souverain Pontife, fait surtout de confiance en la divine Providence, a passé outre ; le jubilé 1950 a eu un succès de foules jamais atteint ; l'orage n'a pas éclaté sur le monde, et sans doute — encore que l'historien tienne moins compte de ces impondérables que du travail de la diplomatie — les prières jubilaires nous valurent cette paix relative.

Mais ce n'est que paix relative. Ce qu'il faut au monde, c'est la vraie paix chrétienne dont le Pape n'a cessé de rappeler aux chefs des nations, en toute indépendance, les conditions nécessaires.

Si la définition de l'Assomption lui est apparue comme particulièrement opportune et comme providentielle, c'est parce que le monde qui vit dans psychose de guerre, a un besoin particulier de la protection de la T. S. Vierge pour écarter de ses enfants le fléau plus « redouté encore des mères ».

Aussi, à plusieurs reprises, à la veille et au lendemain de la définition, a-t-il adressé à la Vierge élevée aux cieux la même prière :

« Qu'elle obtienne de son divin Fils que les nations et les peuples divisés entre eux à leur commun détriment, voient enfin resplendir à nouveau la paix : celle qui repose, comme sur un plus sûr fondement, sur la tranquillité du bon ordre, sur la justice rendue aux citoyens et aux peuples, sur la sauvegarde dûment garantie de leur liberté et de leur dignité » *(Alloc. consist.,* 30-10-50).

« Que la douce Mère de grâce, que Marie Mère de Miséricorde, Nous obtienne de Dieu par son intercession la conservation d'une paix véritable. C'est la première prière que Nous adressons avec instance à la Reine des cieux, dont Nous avons tant de joie à augmenter la gloire et la louange » *(Alloc. aux cardinaux,* etc., 2-11-50).

III. — *Liberté et exaltation de l'Eglise*

Parmi les intentions jubilaires une place à part était faite aux intérêts de l'Eglise catholique, à la fidélité de cette Eglise et par elle au Christ, à sa liberté et à son développement dans toutes les contrées du globe.

Car il est d'immenses régions où l'Eglise est privée de la liberté d'exercer sa mission, et persécutée dans ses évêques et ses fidèles. Les chrétiens de ces pays se sont vu refuser le droit de venir à Rome manifester leur foi et leur amour. A ceux-là le Pape pensait avec une particulière affection :

« O fils très aimés, qui êtes tristement privés des droits sacrés de la liberté, nous ne vous oublions pas, vous n'êtes nullement éloignés de notre pensée. Bien plus, s'il était permis de mettre des différences dans l'amour que Nous portons aux brebis du Christ, vous occuperiez la première place dans notre affection » (*Alloc.* du 2-11-50).

De cet état de choses l'Eglise ne peut prendre son parti, ni se contenter de paroles de sympathie aux opprimés. Elle doit demander à Dieu et revendiquer devant les hommes, ces « droits sacrés de la liberté », qui lui permettront de remplir sa mission. L'équité ne peut les lui refuser, car si elle doit condamner des idéologies, qui sont la négation de Dieu et de la foi, appuyées par des factions politiques, il n'y a chez elle aucune opposition contre une nation ou une république comme telle. Hélas ! comment parler équité, quand règnent le mensonge, la calomnie et la violence ? Alors le Chef de l'Eglise se tourne vers le ciel. Et ce lui est un motif nouveau de confiance qu'il puisse attendre, comme une dette de reconnaissance pour la proclamation de l'Assomption, l'intervention de Celle qui est toujours venue au secours de l'Eglise aux tournants critiques de son histoire :

« Veuille la Vierge bénie *défendre surtout, de son puissant patronage, l'Eglise catholique* qui, en bien des régions, est peu connue, ou en butte à de fausses accusations et à des calomnies, ou enfin, opprimée par d'iniques persécutions. Puisse-t-elle ramener heureusement à son unité tous ceux qui s'égarent et se fourvoient. »

* *

La veille de la promulgation du dogme, Rome a fait à Notre-Dame une ovation populaire ; un immense cortège a fait escorte à son image, de « l'Ara cœli » à la place St-Pierre. Et parmi toutes les Madones romaines, l'image choisie fut celle que Rome regarde et salue comme le « Salut du peuple romain ».

Mais le salut de la Ville, « Urbis », est inséparable de celui de l'Univers, « Orbis ». Nous devons espérer que N.-D. de l'Assomption étendra aussi sa protection « Urbi et Orbi » ; elle est le « Salut du peuple romain », mais elle est aussi le « Secours de la chrétienté ».

Elle s'est mérité ce titre aux dates critiques de l'histoire de l'Eglise. Nous vivons dans une de ces périodes douloureuses, à cause du matérialisme envahissant, à cause de ces guerres mondiales qui désolent notre planète, à cause de ce totalitarisme violent ou larvé qui supprime ou opprime la liberté de l'Eglise. C'est pourtant cette date que la Providence a fixé pour cette nouvelle glorification de Notre-Dame. Nous devons avoir confiance, il nous faut prier que cette glorification obtienne, aujourd'hui comme autrefois, l'intervention miséricordieuse de la toute-puissante protection de la Reine des Cieux.

ALLOCUTION DE FIANÇAILLES

SIGNIFICATION DES FIANÇAILLES CHRÉTIENNES

Ma chère Noëlle,
Mon cher ami,

Vous allez échanger vos promesses de fiançailles. L'un et l'autre, vous avez voulu le faire en fervents chrétiens et selon les règles canoniques. Laissez-moi donc vous expliquer le sens de cette cérémonie.

Ces fiançailles ont une triple signification : elles marquent le consentement donné par vos parents à votre future union ; elles constituent, pour chacun de vous, un engagement d'honneur ; elles vous imposent l'obligation de vous préparer chrétiennement au mariage.

I

Vos fiançailles marquent le consentement donné par vos parents à votre future union. Je ne vous ferai pas ici l'histoire des fiançailles précédant le mariage et qui, de tous les temps et dans toutes les religions, ont retenu l'attention des législateurs. Rappelons-nous seulement comment, sous l'Ancien Régime, le mariage des enfants pouvait être préparé de longue date par les parents. Les ascendants avaient un pouvoir très étendu au sujet du mariage de leurs descendants. Sainte Jeanne de France n'a-t-elle pas été promise par son père Louis XI,au fils du duc d'Orléans, Louis, filleul du roi et qui avait alors deux ans ! Dans l'Eglise catholique, une décrétale de Boniface VIII permet encore aux parents de contracter des fiançailles au nom de leurs enfants, quel que soit l'âge de ceux-ci ; mais ces fiançailles n'ont d'effet juridique que par le consentement des intéressés.

Si la décrétale de Boniface est aujourd'hui, pratiquement, lettre morte, cependant des fiançailles, comme les vôtres, doivent en retenir l'esprit : le consentement préalable des parents aux promesses de mariage. En ce qui vous concerne, ma chère Noëlle, ce consentement s'imposait : vos dix-huit printemps, à peine encore entrevus, ne vous permettraient pas de vous marier sans l'assentiment de vos chers parents. Et si, par impossible, il avait été utile de nous rassurer sur ce point de droit, la cérémonie de ce matin apaiserait les scrupules des plus méticuleux canonistes.

II

Ces fiançailles constituent, pour chacun de vous deux, un engagement grave, un engagement d'honneur.

Un engagement grave. — Bien que les dispositions du droit actuel de l'Eglise aient singulièrement adouci l'ancienne législation, la promesse de mariage, faite comme la vôtre selon les formes canoniques, entraîne aujourd'hui encore, au sentiment d'excellents auteurs, l'obligation en conscience de se marier, s'il ne survient pas de raisons graves d'annuler cette promesse ; et l'on considère

généralement que cette obligation de conscience répond aux exigences de la vertu de justice entendue au sens large de fidélité à la parole donnée. Fidélité aux promesses, incluse, nous dit S. Thomas d'Aquin, dans la vertu de *vérité*. Et, à ce sujet, laissez-moi vous résumer en quelques mots le beau commentaire donné par le grand théologien dominicain Cajétan sur cette affirmation du Docteur angélique : « Comme la vertu de vérité, la fidélité à la parole donnée repose, en fin de compte, sur l'honnêteté qui doit régner entre les hommes ; et, à ce titre, elle est obligatoire et de droit naturel, antérieurement aux obligations légales ou civiles qui peuvent s'y ajouter. Il y a sans doute une différence entre « dire ce qui est ou se montrer tel qu'on est » et « tenir ce qu'on a promis », mais, au fond, c'est moralement la même chose ; le souci est identique de s'affirmer tel qu'on est ou d'être tel qu'on s'est affirmé ».

Engagement grave, vos fiançailles sont engagement d'honneur. Il faudrait une raison bien sérieuse pour qu'une promesse de mariage, faite selon les exigences canoniques, comme celle dont nous sommes aujourd'hui les heureux témoins, puisse être violée sans que l'honneur, ainsi lésé, appelât une réparation. Mais ce ne sera point là, mes chers amis, votre cas. L'engagement d'honneur que vous prenez aujourd'hui n'est pour vous que le prélude d'un autre engagement, plus sérieux encore et décisif, le consentement que vous donnerez l'un et l'autre au mariage chrétien que vous vous proposez de contracter.

III

C'est pourquoi, ces fiançailles chrétiennes vous imposent l'obligation de vous préparer chrétiennement au mariage.

Ce n'est pas le moment de vous rappeler les graves responsabilités, les lourdes charges, matérielles et morales, de l'état de mariage. Mais vous les entrevoyez déjà suffisamment pour que vous sentiez la nécessité de vous affermir davantage encore dans les sentiments de générosité et de fidélité au devoir qui seront plus tard votre soutien et votre force.

L'affection qui va grandir entre vous aidera puissamment cette générosité et ce sentiment du devoir. Mais, plus elle sera pure et s'orientant, en fin de compte, vers Dieu, le seul objet d'amour qui puisse vivifier surnaturellement les affections humaines, plus elle attirera sur vous, sur vos projets, sur votre vie entière la bénédiction du ciel et la divine protection. Vous ne pouvez encore faire l'un à l'autre le don de votre corps, mais déjà le don de vos âmes doit être acquis et ce don se manifestera dans une commune ascension de sentiments envers l'auteur du grand sacrement qui réalisera la plénitude de votre intimité conjugale.

* *

Vous m'avez demandé, ma chère Noëlle, de vous rappeler ce qu'étaient des fiançailles chrétiennes, en m'imposant l'obligation de ne faire aucun éloge personnel. Je vous ai obéi ; mais il me semble que l'idéal que je viens de tracer suppose, en vous deux, chers fiancés, et en vos familles, une élévation de sentiments qui suffit à faire votre éloge à tous.

En ce lundi de Pentecôte, où la liturgie célèbre l'action du Saint-Esprit dans l'Eglise et dans les âmes, nous demanderons, à la messe qui va suivre dans une commune et ardente prière, que le Saint-Esprit daigne toujours vous inspirer et vous guider, afin que, toute votre vie, vous demeuriez les dignes enfants de Dieu : « Ceux-là, dit l'apôtre S. Paul, sont enfants de Dieu, qui se laissent conduire par l'Esprit de Dieu. » Ainsi soit-il.

BREVES CONFERENCES SUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE

CXXIV

PROCÈS DE GALILÉE

Galilée est un illustre astronome né à Pise le 18 février 1564, mort le 8 janvier 1642. D'abord, professeur de physique et de mathémathiques à Pise : 1589-1592, puis à Padoue : 1592-1610, il passa le reste de sa vie dans sa villa d'Arcetri près de Florence, où même après sa condamnation en 1633, il fut autorisé à se retirer.

La légende... antireligieuse nous montre en Galilée, jeté dans le cachot de l'Inquisition, soumis à la torture qui l'aurait rendu aveugle, abjurant en chemise, frappant la terre du pied en se relevant et disant : « *E pur si muove :* et pourtant elle tourne ».Tout cela pures inventions, de date relativement récente, de 1761. Galilée fut, en effet, aveugle ses trois dernières années ; mais la torture, qu'il ne subit pas, n'y était pour rien...

* *

Dès 1530, le chanoine Nicolas Copernic, qui fait honneur à l'Eglise, né à Thorn en Pologne (1478-1543), avait émis l'hypothèse que la terre et toutes les planètes tournent autour du soleil, et non le soleil autour de la terre, comme l'enseignait le système de Ptolémée, généralement admis jusque-là. Copernic ne fut pas inquiété par l'Eglise, parce qu'il ne *mêlait pas la Sainte Ecriture à son hypothèse,* comme le fera Galilée. Celui-ci, en effet, dès 1610, présente le système de Copernic comme une hypothèse certaine. De ce fait, il fut cité deux fois devant le St-Office, en 1616, sous Paul V et en 1633, sous Urbain VIII, dont il était l'ami. Ce sont ces deux procès qui forment le point central de ce qu'on appelle l'*affaire Galilée.* Des théologiens et non des moindres, tels que le cardinal Bellarmin, accusèrent Galilée de contredire par son système divers passages de la Bible : v. g. de Josué, qui paraissaient en faveur de la rotation du soleil. Par là, ces théologiens oubliaient que Dieu dans l'Ecritu e

n'a pas voulu faire œuvre strictement scientifique. Les auteurs inspirés ont employé en parlant du soleil le langage courant, populaire. Encore aujourd'hui, on parle du lever et du coucher du soleil, expressions qui n'ont aucune prétention scientifique et qui se conforment aux apparences. Dieu, dans l'Ecriture, n'a donc pas voulu, écrivait Baronius, nous enseigner comment le ciel va, mais bien comme on va au ciel... Et puis, pratiquement, il doit nous être bien indifférent que ce soit la terre qui tourne ou bien le ciel. Mais ce qui importe pour nous tous, c'est d'être et de rester dans la voie qui conduit au ciel, c.-à-d. au bonheur définitif et parfait.

Ainsi donc le St-Office, le 19 février 1616, invita Galilée à cesser d'enseigner sa doctrine, comme contraire à la Sainte Ecriture, sur laquelle le savant prétendait s'appuyer. La sentence fut portée le 25 février par Paul V qui chargea Bellarmin de la lui signifier. Galilée acquiesça à l'ordre et promit d'obéir. Dans une audience, le 9 mars suivant, Paul V se montra à son égard d'une grande bienveillance et Galilée regagna Florence pour reprendre le cours de ses travaux.

Galilée ne tint pas sa promesse. En 1632, seize ans plus tard, il publia son *Dialogo* sur les deux plus grands systèmes de ce monde. Grand ouvrage dialogué et ironique où il soutenait indirectement les propositions proscrites. — Les théologiens romains furent d'avis que Galilée transgressait les ordres donnés en 1616. En conséquence, il fut cité à nouveau devant le St-Office, le 23 septembre 1632. Après avoir différé plusieurs fois son voyage sous prétexte de maladie, il se mit enfin en route et parvint à Rome le 13 février 1633 où il jouit d'un régime de faveur puisque, au lieu d'être interné, il put descendre chez son ami Niccolini, ambassadeur de Toscane.

Le procès commença le 12 avril 1633 et la sentence fut rendue le 22 juin. Galilée, debout et la tête nue, écouta la lecture de sa condamnation. La main sur l'Evangile, il signa un acte d'abjuration dans lequel il se déclarait soupçonné d'hérésie, détestait ses erreurs et promettait de ne plus les soutenir. C'est à ce moment que, d'après la légende, tout à fait invraisemblable vu les circonstances, Galilée se serait écrié en frappant la terre du pied : « *E pur si muove !....* » Condamné à la prison, la peine fut commuée par le Pape le jour même. Au lieu de la prison du St-Office, Urbain VIII lui permit d'aller habiter le palais de son ami, l'ambassadeur de Toscane, puis bientôt de regagner sa villa d'Arcetri, près de Florence. C'est là, donc chez lui, qu'il mourut doucement, en paix avec l'Eglise, en 1642, après avoir reçu sur son lit de mort la bénédiction d'Urbain VIII.

* *

Ainsi se termina ce fameux procès de Galilée, que les adversaires du catholicisme ont exploité, plus que de raison, contre l'Eglise. — Bien à tort sans doute, car s'il apparaît que le Pape, la Congrégation de l'Index et le St-Office se sont trompés en matière de science astronomique, le *dogme* de *l'infaillibilité pontificale* n'a nullement été mis en défaut pour la bonne raison que l'infaillibilité ne s'étend pas à ce domaine. D'autre part, un décret du St-Office, même approuvé par le Pape, n'a pas de soi, portée doctrinale ; il reste dans le domaine disciplinaire. Or la foi n'a rien à voir avec la rotation de la terre ou du soleil. Ce fut une erreur, greffée sur une fausse opinion scientifique et sur une fausse idée de la Sainte Ecriture, du moins de son interprétation. Il résulte donc de tout ceci que si la condamnation de Galilée fut de la part du St-Office et même des papes Paul V et Urbain VIII une erreur regrettable, elle n'atteint en rien la doctrine de l'Eglise sur l'infaillibilité pontificale, pas plus qu'elle ne témoigne d'une hostilité systématique contre la science et le progrès. La foi et la science sont toutes deux filles de Dieu. Elles s'avancent sur deux voies parallèles et ne se contredisent pas. La raison saine précède la foi. Elle lui prépare le terrain et conduit à la foi, à son tour la foi éclaire la raison : « *Credo ut intelligam :* je crois pour comprendre », écrit S. Anselme, docteur de l'Eglise. L'Eglise sera toujours l'amie des sciences, des arts et des lettres, car elle est et demeure l'amie du Vrai, du Beau et du Bien. N'est-ce pas le cas de répéter cette parole que l'on attribue à l'anglais Bacon : « Si peu de science éloigne de Dieu, beaucoup y ramène. » Ainsi soit-il.

CXXV

INNOCENT X (1644-1655)

Urbain VIII eut pour successeur le cardinal Pamphili, élu le 15 septembre 1644, sous le nom d'Innocent X. Né à Rome en 1574, d'une famille patricienne, c'était un vieillard de 70 ans que son abord facile, son humeur enjouée et son cœur généreux avaient rendu très populaire parmi ses compatriotes. En politique, il était favorable à la Maison d'Autriche. Ainsi, à tous les points de vue, le nouveau pontife formait contraste avec son prédécesseur.

* *

Dans le domaine *religieux,* Innocent X continua avec zèle la réforme de l'Eglise. Il veilla à l'application des décrets de Trente et encouragea les prédicateurs populaires qui, dans les missions, travaillaient à la restauration catholique. L'acte principal de son pontificat fut la condamnation des cinq fameuses propositions de Jansénius par la bulle *Cum occasione* du 31 mai 1653.

Quelques années auparavant, le 24 janvier 1647, il avait porté un décret relatif au livre d'Antoine Arnaud : *De la fréquente communion,* où, sans condamner l'ouvrage en bloc, il avait déclaré *hérétique* un passage sur S. Pierre et S. Paul, qui plaçait les deux apôtres sur le pied d'égalité.

Dans le domaine *temporel,* Innocent X montra beaucoup de fermeté pour rétablir, à